



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 27634

## Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la lutte contre l'obésité et la promotion d'une bonne alimentation dans les programmes et les publicités destinés aux enfants. Aujourd'hui, 17 % des enfants français souffrent d'obésité ou de surpoids, selon une récente enquête ENNS, réalisée conjointement par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et l'Institut national de veille sanitaire. Cette situation a amené son ministère à présenter, le 4 février dernier, une série de mesures concernant la nutrition et la prévention de l'obésité : dénonciation de la faible qualité nutritionnelle des aliments promus dans les publicités regardées par les enfants, engagement à faire cesser la diffusion des publicités pour des produits particulièrement gras, sucrés ou salés aux heures de grande écoute des enfants. De plus, la direction générale de la santé a été chargée de recueillir les démarches volontaires des professionnels de l'agroalimentaire et des médias en vue d'élaborer des mesures de protection des enfants. Parallèlement, la direction du développement des médias (DDM) travaille actuellement à la constitution d'une charte contenant des engagements de l'industrie agroalimentaire, des régies publicitaires et des chaînes de télévision. Cela pourrait déboucher, comme le souhaitent des associations de consommateurs (UFC-Que choisir par exemple), sur l'arrêt de la diffusion de ces publicités aux heures de grande écoute des enfants. Or il semblerait que le groupe de travail de la DGS, pourtant en charge de ce dossier, ne soit pas associé, ni consulté sur ce projet de charte. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui rappeler la position du ministère de la santé sur ce dossier et si la DGS sera, ou non, associée à l'élaboration de cette charte.

## Texte de la réponse

L'amélioration de l'état nutritionnel de la population est l'objectif général du programme national Nutrition-santé (PNNS). Depuis 2001, de nombreuses actions ont été menées pour parvenir à cet objectif en s'appuyant sur deux stratégies majeures : d'une part, la diffusion de messages sur l'alimentation et l'activité physique, validés par des comités d'experts scientifiques, via une diversité de moyens de communication et d'interventions en éducation nutritionnelle auprès de publics jeunes et de familles ; d'autre part, de façon plus globale, des actions visant à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires mis sur le marché, de leur mode de promotion et de leur commercialisation. En décembre 2007, les résultats de l'étude nationale nutrition santé ont mis en évidence une prévalence élevée globale de surpoids et d'obésité chez l'enfant de 17 %. Des études menées à niveau national chez les enfants de CE1 et CE2 ainsi qu'en CM2 confirment de plus ce qui avait été montré chez l'adulte : on observe une augmentation des inégalités entre groupes sociaux, les enfants issus de familles appartenant aux groupes sociaux moins favorisés connaissent une croissance inquiétante de la prévalence du surpoids et de l'obésité. Il convient d'inverser cette tendance. Outre la poursuite et le renforcement des actions déjà en cours, il devient nécessaire de limiter l'exposition des enfants à l'intense promotion d'aliments gras, salés et sucrés auxquels ils sont confrontés quotidiennement. La télévision est un média particulièrement puissant pour cela : il a été estimé que plus de 80 % des spots publicitaires pour des aliments et des boissons correspondaient à des produits pour lesquels le repère de consommation PNNS mentionne la notion de limitation. La concertation a été engagée en mars 2008 avec les acteurs économiques,

les experts, les consommateurs et les représentants des familles, à la suite de l'annonce le 4 février 2008 par la ministre de la santé de la jeunesse, des sports et de la vie associative de parvenir à limiter certaines publicités alimentaires télévisées aux heures d'écoute des enfants. Cette concertation s'est révélée jusqu'à ce jour infructueuse. Les propositions issues de la concertation engagée par la direction des médias, à la demande du ministère chargé de la santé et sur la base d'un cahier des charges qu'il a élaboré, se sont révélées insatisfaisantes. Toutefois, la concertation demeure privilégiée pour atteindre l'objectif fixé, à savoir l'amélioration des messages nutritionnels à destination des enfants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Ménard](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27634

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juillet 2008, page 6091

**Réponse publiée le :** 11 novembre 2008, page 9819